

# Ouvrier espaces verts



Prévention des risques professionnels  
À destination des salariés

## CHUTE DE HAUTEUR

---

- ▶ Baliser le chantier avant toute intervention.
- ▶ Travailler à deux au minimum (surveillant et exécutant).
- ▶ Privilégier l'utilisation de matériels télescopiques.

**Il est interdit de travailler à l'échelle et à l'escabeau (art. R. 4323-63 du Code du travail), sauf cas exceptionnel, pour un travail de courte durée et non répétitif.**

**Tous travaux spécifiques en hauteur (élagage, conduite de nacelle...) nécessitent une certification ou une habilitation par l'employeur.**

## UTILISATION DE MACHINES ET D'OUTILS

---

**Coupure, sectionnement de membres, entraînement des doigts, des cheveux... par des systèmes en mouvement, projection...**

- ▶ Porter les EPI et notamment les chaussures de sécurité, les visières ou lunettes de sécurité, casque, gants et vêtements de travail.
- ▶ Ne pas shunter les systèmes de sécurité des machines.
- ▶ Ne pas porter de bijoux (bagues, bracelets...).
- ▶ Signaler immédiatement à l'employeur tout matériel défectueux.
- ▶ Entretenir les machines après chaque utilisation.
- ▶ Utiliser des gants anti-vibrations lors de l'utilisation des tronçonneuses et débroussailleuses.

## BRUIT

---

**Fatigue, perte auditive, irritabilité...**

- ▶ Porter des protections auditives (casques antibruit ou bouchons d'oreilles) pour vos activités de tronçonnage, débroussaillage, etc. ou en cas de bruit à proximité.



## CHUTE DE PLAIN-PIED

---

- ▶ Porter les chaussures de sécurité et bien serrer les lacets.
- ▶ Ranger au fur et à mesure les outils de travail.

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX

---

- ▶ Échanger avec le supérieur hiérarchique ou l'employeur.
- ▶ Demander une visite médicale à votre initiative au médecin du travail.

# MANUTENTION MANUELLE, POSTURES CONTRAIGNANTES, GESTES RÉPÉTITIFS

- ▶ Utiliser les aides mises à disposition par l'entreprise (diablos, rampes de déchargement, brouettes, pinces à déchets...).
- ▶ Pour soulever, se rapprocher de la charge, dos droit et genoux fléchis.
- ▶ Limiter les positions agenouillées ou accroupies prolongées. Privilégier la position un genou à terre. Alternier les postures.
- ▶ Porter des pantalons à protections intégrées pour les genoux.

- ▶ Demander une formation sur les risques liés à la manutention et aux postures de travail.



## RISQUE CHIMIQUE

**Carburants, produits phytosanitaires, fumée de brûlage des déchets végétaux (si autorisation préfectorale) : intoxication par voie cutanée, respiratoire et/ou digestive.**

- ▶ Prendre connaissance des pictogrammes et informations figurant sur l'emballage des produits.
- ▶ Respecter les consignes d'utilisation des produits établies par l'employeur ainsi que le port des EPI : gants en nitrile de préférence, masques avec des cartouches ABEK, lunettes de sécurité et si besoin, combinaison de type 5 minimum.
- ▶ Ne pas transvaser les produits dans des bouteilles de type alimentaire ou ayant contenu un autre produit. Étiqueter les contenants.

- ▶ Ne pas pulvériser les produits dangereux en cas de vent.
  - ▶ Ne pas mélanger les produits entre eux.
  - ▶ Se laver les mains après utilisation des produits.
- Toute utilisation de produits phytosanitaires nécessite une formation spécifique (CERTIPHYTO).*

## RISQUE INFECTIEUX ET RISQUE ALLERGIQUE

**Piqûres d'insectes et de végétaux, morsures, contact avec de la terre ou l'eau souillée.**

- ▶ Porter des gants adaptés et être vigilant vis-à-vis de certains végétaux.
- ▶ Nettoyer et désinfecter rapidement toute blessure.
- ▶ Dans les zones à tiques, porter des vêtements longs, de couleurs claires et couvrants et vérifier l'absence de tiques en fin de poste. En cas de

- présence de tique, la retirer à l'aide d'un tire-tique, désinfecter la plaie et surveiller la peau. En cas d'apparition d'une rougeur, consulter rapidement son médecin traitant.
- ▶ Être à jour de sa vaccination antitétanique.
  - ▶ Prendre une douche à la fin de la journée de travail.

## RISQUE ROUTIER EN MISSION

▶ Ne pas consommer d'alcool, ni de substances illicites et vérifier la compatibilité de la prise de médicaments avec la conduite.



**Ne pas conduire sans avoir lu la notice**



**Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé**



**Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin**

- ▶ Faire contrôler régulièrement sa vue.
- ▶ S'assurer du bon état général du véhicule avant la mission.
- ▶ Respecter le Code de la route.
- ▶ Bien répartir les charges et les arrimer.
- ▶ Baliser le chantier et porter des vêtements de haute visibilité.

## AMBIANCE THERMIQUE (CHAUD/FROID)

### Chaleur et soleil : malaise, coup de soleil, cancer de la peau.

- ▶ Porter des vêtements couvrants et une casquette, ne pas travailler torse nu, mettre de la crème solaire sur les parties découvertes et porter des lunettes de soleil professionnelles.
- ▶ Travailler à l'ombre dans la mesure du possible.
- ▶ Boire de l'eau régulièrement (1,5 l à 2 l par jour).
- ▶ Éviter l'humidité des pieds : prévoir une 2<sup>e</sup> paire de chaussettes.

### Froid : hypothermie, engelure...

- ▶ Porter des vêtements chauds et notamment un bonnet et des gants de manutention chauds.

### EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail



*Document élaboré par AMETRA06, membre de Présanse Paca-Corse*



Retrouvez-nous sur   